

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 8 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni avec retransmission vidéo en direct, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	14
Pouvoirs	15
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Jean-Luc GUGLIELMI, Sylvain HAMARD, Jacques DI MARCO, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Caroline DELAVEAU-PIERACCI a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIPE, Catherine REYT a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Pascal BRULFERT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Paola CORREIA a donné pouvoir à Jean-Luc GUGLIELMI, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Sylvain HAMARD, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Adrien LEPORINI a donné pouvoir à Léa BELLARD, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Jacques DI MARCO, Georges PAGANINI a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Pascal PICARD a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

**Secrétaire de séance :** Virginie PAPIN-FILIPE

---

***DELIBERATION N° DEL\_2021\_009***

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur Fouad IDHAMMOU, Maire-Adjoint en charge des Finances et des Systèmes d'Information, expose,

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de ses effets sur le bon fonctionnement de la collectivité, le budget primitif 2021, qui est présenté au conseil municipal, a été élaboré avec prudence et responsabilité.

Il demeure conforme aux orientations du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 08 février dernier conformément à la loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, et précisé par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Il intègre également les éléments impactant de la loi des finances pour 2021 et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2021 tel qu'il lui a été présenté dans le rapport annexé à la délibération, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Fouad IDHAMMOU,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

VU la loi de Programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018,

VU la loi de finances 2021,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal dans sa séance du 08 février 2021,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 06 avril 2021,

Après avoir délibéré par :

**24 voix pour**

**5 abstention(s) :**

Georges PAGANINI, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ

**VOTE** le budget 2021 par chapitre, arrêté à :

- 29 764 294,28 € en section de fonctionnement

- 10 934 886,10 € en section d'investissement

**DÉCIDE** de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 5 000,00 €

**DIT** que la provision sera inscrite au budget primitif 2021 au chapitre 68 – compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :  
Nathalie LALLIER  
Date de signature : 09/04/2021  
Qualité : Maire